

La Chambre d'agriculture de l'Aisne est certifiée pour ses activités de formation, conseil, diagnostic et étude qu'elle propose aux entreprises agricoles et aux autres acteurs du territoire.

Elle s'est engagée dans une démarche de certification de services pour renforcer et faire connaître son professionnalisme, satisfaire les clients, fiabiliser et professionnaliser son organisation, favoriser les approches transversales, participer à la performance durable de l'agriculture et des territoires, mais également développer ses activités et faire face à la concurrence.

Cette démarche qualité s'appuie sur un référentiel dont les exigences sont orientées vers la satisfaction de nos bénéficiaires. Elle est contrôlée par l'organisme certificateur AFNOR Certification. Nos prestations sont réalisées par du personnel compétent qui respecte un code éthique fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.

La Chambre d'agriculture de l'Aisne est également agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762.

